

«L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (A. de SAINT EXUPERY)

CTPD DU 08 FEVRIER 2011 ou beaucoup de bruit pour rien !

Le syndrome des moutons de panurge

Le 8 février 2011, un CTPD consacré à l'accueil, thème choisi suite à la demande de l'ensemble des Organisations Syndicales (OS), a été l'objet d'une « prise d'otage » de la part d'une organisation, la CGT, sur l'ensemble des participants présents à ce CTPD, y compris les représentants des autres OS présentes.

Au regard de ce qui s'est passé et de ce qui est écrit actuellement, nous devons rétablir certaines vérités.

L'ensemble des agents doit connaître les faits qui se sont produits et qui ne devraient pas exister dans une enceinte où le paritarisme a **des droits**.

Cela veut dire qu'une organisation syndicale mandatée par des agents a également **des devoirs** à respecter, et doit avoir une maîtrise de son comportement, par respect pour l'ensemble des agents qui votent pour les représentants du personnel.

Ce CTPD n'est pas composé uniquement de représentants de cette organisation syndicale et il est donc logique que l'ensemble des agents ne se reconnaissent pas dans de tels agissements.

Nous ne rentrerons pas dans un débat « stérile », où les revendications sont quasi inexistantes (attaquer un autre syndicat en le dénigrant et en l'insultant donne un aperçu de ce qui s'est vraiment passé le 8 février).

Au final, le syndicalisme donne une image déplorable aux agents.

Les agents ont déjà assez à faire avec leur travail pour ne pas de plus lire des propos infondés et incohérents sur l'agissement d'un autre syndicat.

Etre crédible auprès d'eux ne signifie pas attaquer l'action syndicale d'une autre OS en se faisant passer pour les dépositaires de la bonne parole.

Et pratiquer la surenchère des propos n'amènera rien.

Nous sommes très interrogatifs sur la manière d'agir de cette OS, qui utilise à des fins nuisibles dans un tract un mail d'une autre OS destinée à ses adhérents.

Depuis quand FO devrait transmettre à une autre OS les informations destinées à ses adhérents ?

Cette entreprise de déstabilisation (avec un côté puéril) ne nous ébranlera pas dans notre action au quotidien dans l'intérêt des agents.

Mais que craint donc la CGT ?

Pourquoi FO un syndicat libre et indépendant dérange t'il autant ?

Nous déclinons ce tract en 3 parties :

Un CTPD sur l'accueil :

FO DGFIP 93 n'a cessé depuis de nombreuses années de soulever les problèmes de l'accueil dans ce département. Et pas seulement depuis 2008 et les premières réunions concernant la fusion...

Suite aux restructurations et à la création des SIP, les points d'accueil se sont réduits, les files d'attente se sont allongées pour les contribuables.

Alors que les suppressions d'emplois augmentent au fil des ans (68 pour 2011), les agents ont de plus en plus de tâches d'accueil à effectuer (réception physique, téléphone, courriels).

Ils n'ont bien souvent plus assez de temps pour traiter leur propres dossiers.

Le travail se fait dans l'urgence, lié aux priorités définies par les objectifs.

FO DGFIP 93 avait demandé des points d'étape sur l'expérimentation de l'ouverture ou de la fermeture méridienne au SIP de Pantin, ce qui lui avait toujours été refusé.

Le contact avec des agents a bien eu lieu, ne se limitant pas à ce SIP, puisque l'ensemble des problèmes cités plus haut étaient déjà écrits dans un compte-rendu du CTPL du 17/11/09 (mis en ligne sur l'ancien site FO Trésor 93 le 24 novembre 2009).

De même, sur Pantin, l'épisode de février 2010 aurait été largement évité si les agents avaient été bien informés (voir le compte-rendu FO du CTPD du 12/02/10).

La CGT avait d'ailleurs voté pour le protocole d'expérimentation de l'accueil à Pantin car elle avait envisagé cette solution avec la direction.

FO DGFIP 93 s'était abstenu car le contenu de ce protocole n'avait pas été précisé lors du CTPD.

Ci-dessous les faits tels qu'ils se sont déroulés :

Tout d'abord, il faut savoir qu'avant ce CTP, le directeur avait échangé avec l'organisation syndicale (qui allait investir le CTP), dehors, devant l'entrée de l'immeuble où devait se tenir la réunion.

Le directeur est ainsi arrivé quelques minutes après, sans décider d'ouvrir le CTP comme inscrit dans la réglementation.

FO DGFIP lui a demandé s'il avait l'intention de le faire, il nous a été répondu d'attendre au moins 20 minutes encore, comme s'il attendait l'envahissement du CTP avant de se prononcer.

Donc, pendant quelques minutes, nous avons vu arriver dans la salle des dizaines d'agents avec aussi pour certains des drapeaux à l'effigie de l'organisation syndicale en question, qui n'avaient pas reçu de convocations en tant qu'experts à ce CTPD.

Durant près de 45 minutes, cette organisation a ainsi exposé, sous la contrainte, ses arguments quant à la situation globale du département et a suggéré à la direction locale de participer à une « foire aux questions » sur l'organisation des services au niveau départemental.

Le directeur rappela plusieurs fois que le CTPD n'était pas ouvert et surtout que tous ces agents n'avaient pas à être présents comme le prévoit le règlement.

Il proposa ainsi plusieurs fois à cette organisation de s'installer (et aux autres évidemment) afin de commencer la réunion.

Suite au refus de l'OS de participer au CTP, le directeur ajourna le CTPD.

C'est au moment où le directeur quitta la salle que cette OS bloqua la porte par des adhérents/sympathisants, obligeant ainsi les personnes présentes (Direction et autres OS) à subir ses discours et arguments, auxquels nul ne pouvait répondre dans un tel climat de contrainte.

Seul le directeur réussit à s'extirper, après avoir négocié sa sortie avec un manifestant, et les 20 minutes suivantes furent un échange entre les numéros 2 et 3 du département et des représentants de cette organisation.

Des chaises bloquaient la sortie, et d'autres personnes étaient derrière la porte pour s'assurer que personne ne la forcerait...

Au bout de 45 minutes, les manifestants laissèrent sortir les personnes retenues.

La direction locale proposa bien l'organisation d'une réunion informelle de manière orale à 11h30, lors de la même matinée, avec les OS qui le souhaitaient, réunion à laquelle FO DGFIP a refusé de participer pour des raisons évidentes liées aux événements du matin.

Aucun syndicat ne s'est rendu à cette réunion.

Les 5 commentaires de FO DGFIP 93 :

- **Sur le fond**, nous comprenons et sommes d'accord sur le ras le bol des agents suite aux suppressions d'emplois et à la pression des objectifs qui rendent les conditions de travail de plus en plus pénibles dans le département.

Chaque jour, nous recevons des témoignages.

- Toutefois, nous désapprouvons totalement cette manière d'agir qui équivaut à une prise d'otage.

FO DGFIP ne veut pas entraîner les agents dans des actions illégales.

Même si les élections professionnelles approchent, il y a d'autres moyens légaux pour faire sa publicité électorale.

Nous ne savions pas que cette organisation allait bloquer la porte de la salle.

Elle ne nous avait en aucun cas contacté sur cette idée.

- Depuis longtemps, nous constatons le double langage de cette organisation syndicale : **à l'extérieur**, un discours très revendicatif en dénigrant l'action syndicale des autres organisations et **à l'intérieur**, une volonté de bonne entente, de cogestion avec la direction, en demandant souvent de nombreuses réunions informelles avec celle-ci, où aucun procès-verbal n'existe (à l'inverse des CTP, ce qui permet de faire remonter nos revendications au niveau national).

- **La violence**, quelque soit ses aspects, n'est jamais anodine et ne résout rien sauf à monter les uns contre les autres.

- **L'ensemble des syndicats regrettent trop souvent que les CTPD deviennent des chambres d'enregistrement.** Il nous semble donc paradoxal d'exiger de l'administration qu'elle donne un avis définitif sur les sujets abordés avant le début d'un CTPD.

Conclusion :

Pour **FO DGFIP**, la direction locale a permis à cette organisation qu'elle impose ainsi ses vues en dehors de tout cadre légal, au lieu de prendre acte de l'absence de cette dernière en ouvrant le CTPD et le déclarer reporté, puisque le quorum n'était pas atteint (de plus le SNUI avait boycotté ce CTPD).

Sur le fond, aucun élément de l'ordre du jour n'a été traité et cela laisse en suspens les problèmes.

Pour FO DGFIP, nous préférons défendre les agents au quotidien plutôt que de faire de l'agitation stérile.

Le CTPD est reporté...le 7 Mars.